

HISTOIRE  
DU  
CONCILE  
DE  
TRENTE,

*ECRITE EN ITALIEN*

PAR *FRA-PAOLO SARPI*,  
de l'Ordre des Servites;

*ET TRADUITE DE NOUVEAU EN FRANÇOIS,*

*AVEC DES NOTES  
CRITIQUES, HISTORIQUES ET THEOLOGIQUES,*

PAR *PIERRE-FRANÇOIS LE COURAYER,*

Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, & Chanoine Régulier & ancien  
Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste. Geneviève de Paris.

*Suivant l'ÉDITION d'AMSTERDAM de 1736.*

Avec Privilège.

TOME PREMIER.



A BASLE,

Chez JEAN BRANDMULLER & FILS  
M. DCC. XXXVIII.





A L A  
R E I N E.

M A D A M E,

**U**N Ouvrage entrepris par l'ordre de VOTRE MAJESTE', ne peut paroître que sous son Auguste protection. Mais que de raisons d'ailleurs me détermineroient à ne le publier que sous ses auspices ! Comblé des bienfaits de VOTRE MAJESTE', & pénétré de la plus vive reconnoissance encore moins pour sa libéralité que pour ses bontés, pourrois-je sans ingratitude laisser ignorer au Public tout ce dont je Lui suis redevable ? Exilé dans les Etats de VOTRE MAJESTE' par des ennemis, que m'attirèrent l'amour seul de la Vérité, & la défense d'une Eglise qu'Elle a toujours honorée de son estime & de sa protection, Elle a eu la bonté de me recueillir dans ma disgrâce, de me soutenir dans mes peines, de fournir abondamment à mes besoins, de m'offrir souvent même au-delà de mes desirs ; & pour comble de Grandeur, de souffrir à peine que je la remerciaisse pour

# P R E F A C E.

**R** IEN n'est si ordinaire aux Traducteurs, pour inspirer au Public quelque estime de leur travail, que de commencer par l'éloge de l'Ouvrage qu'ils ont à traduire, & par celui de l'Auteur qui l'a composé. Heureusement, la réputation de *Fra-Paolo* & de son Histoire me dispensent de cet usage. Si-tôt qu'elle parut dans le public, elle fut lue avec avidité; & plus d'un siècle écoulé depuis sa première publication, n'a fait qu'augmenter l'estime qu'en firent d'abord les Savans & les gens éclairés & impartiaux. Rome cependant en fut scandalisée, & n'oublia rien pour en diminuer le mérite & en décréditer l'Auteur. Mais un Ouvrage essentiellement bon se soutient par soi-même contre des attaques intéressées & mendiées; & les méprises légères, que l'inspection des Actes & la découverte de plusieurs nouveaux Mémoires ont fait remarquer dans cette Histoire, n'ont servi qu'à donner au reste plus de crédit & d'autorité.

L'ingenuité avec laquelle cette Histoire étoit écrite, fit bien juger à *Fra-Paolo*, qu'il ne pouvoit s'en avouer l'Auteur sans danger, & sans réveiller les ennemis que la querelle de l'*Interdit* de Venise lui avoit suscités. Il prit donc le parti de tenir la chose secrète, & l'on ignora pendant quelque tems à qui l'on étoit redevable de cette production. Le P. *Fulgence*, dans la Vie qu'il nous a donnée de ce grand homme, trop scrupuleux à ne pas divulguer le secret de son Ami, nous laissa sur cela dans la même ignorance; & ce ne fut d'abord qu'à la faveur de quelques conjectures qu'on découvrit ce que *Fra-Paolo* avoit mieux aimé laisser deviner, que déclarer lui-même, soit de peur de s'attirer de nouveaux ennemis par une telle déclaration, soit pour ne pas décréditer son propre Ouvrage parmi les Dévots, à qui son nom devenu odieux ne pouvoit manquer d'inspirer un préjugé contre cette Histoire, nonobstant la sincérité & le desintéressement qui s'y font remarquer de tous côtés.

C'est ce qui fit que dans les commencemens, on hésita pendant quelque tems sur le nom de son véritable Auteur. Quelques-uns, selon *Pierre Dupuy* dans une lettre à *Camden* du 26. d'Avril MDCXIX. attribuoient cet Ouvrage à l'Archevêque de *Spalatro*. D'autres, selon *Camden* dans sa réponse à *Pierre Dupuy* du 21. de Mai, le donnoient au P. *Fulgence* ou à quelque autre Italien. On soupçonnoit pourtant dès-lors, selon le même *Camden*, *Fra-Paolo* d'en être le véritable père; & lorsque le Prince de *Condé* lui rendit visite à Venise en MDCXXII. il ne manqua pas de le mettre sur ce point pour s'en assurer. Mais le Père, qui avoit les raisons pour ne pas découvrir son secret, & qui étoit d'autant plus sur ses gardes avec le Prince, qu'il savoit que c'étoit lui qui avoit ré-

# S O M M A I R E

## DU I. LIVRE DE L'HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE.

**D**ESSEIN de l'Auteur. II. L'usage ancien de l'Eglise étoit d'assembler des Conciles pour terminer les controverses de Religion, & régler la Discipline. III. Etat de l'Eglise dans le XVI. Siècle. IV. Caractère de Léon X. V. Origine des Indulgences. VI. Léon X. en publie de nouvelles, & abuse du revenu qu'il en tire. VII. Martin Luther s'élève contre ceux qui les prêchoient, & contre les Quêteurs, & ensuite contre les Indulgences mêmes. VIII. Plusieurs Théologiens écrivent contre Luther, qui attaque la puissance du Pape. IX. Il est cité à Rome, & comparoit devant le Card. Cajétan à Ausbourg. X. Bulle de Léon X. en faveur des Indulgences, & Appel de Luther. XI. Troubles en Suisse à l'occasion des mêmes Indulgences. XII. Doctrine de Luther condamnée par les Universités de Louvain & de Cologne. XIII. Bulle de Léon X. contre Luther, qui en appelle au Concile. XIV. Jugement que l'on porte de cette Bulle. XV. Livres de Luther brûlés à Louvain & à Cologne. Il fait brûler à Wittemberg la Bulle de Léon X. & les Décrétales. XVI. Luther comparoit à la Diète de Wormes. XVII. Il y est mis au ban de l'Empire. XVIII. Sa doctrine est condamnée par l'Université de Paris. XIX. Henri VIII. Roi d'Angleterre, écrit contre lui. XX. Continuation des troubles en Suisse, & Conférence de Zurich où commence la Réformation. XXI. Tout le monde desire un Concile. XXII. Mort de Léon X. & Election d'Adrien VI. XXIII. Cajétan s'oppose au dessein qu'avoit ce Pape de faire une nouvelle Bulle sur la matière des Indulgences. XXIV. Le Card. Pucci le dissuade de rétablir l'usage des anciennes Pénitences Canoniques; & Soderini le détourne de travailler à la réforme des abus, & le porte à se servir de la force pour ramener les Luthériens. XXV. Adrien envoie Chérégat en qualité de Nonce à la Diète de Nuremberg. Propositions du Nonce & réponse de la Diète. XXVI. Cent Griefs de la Diète de Nuremberg envoyés à Rome. XXVII. Différens jugemens sur la conduite d'Adrien VI. & sa mort. XXVIII. Election de Clément VII. XXIX. Envoi du Cardinal Campège en qualité de Légat à la Diète de Nuremberg, & sa conduite dans cette Diète. XXX. De concert avec quelques-uns des Princes & des Evêques, il propose des Articles de réformation, dont les autres se plaignent, & auxquels ils ne veulent pas se soumettre. XXXI. L'Empereur désapprouve le Décret de la Diète. XXXII. Nouvelle Diète à Spire, où l'on conclut à ne rien changer à l'état de la Religion jusqu'à la tenue d'un Concile. XXXIII.